



# Recommandations issues des États Généraux



Recommandations globales par et pour toutes les acteur·ices et interlocuteur·ices des arts de la parole et arts et initiatives littéraires

Les artistes et les organismes membres de RAPAIL soulignent l'importance capitale de valoriser le processus de tout le cycle de la conception à la diffusion des œuvres, et de sensibiliser à la valeur et au financement de chacune des étapes de recherche, de création et de production.

Les artistes et les organismes membres de RAPAIL soulignent l'importance capitale de consolider, de fédérer et de faire connaître l'ensemble des acteur·ices et des interlocuteur·ices qui contribuent à la réalisation des œuvres en arts de la parole et en arts littéraires.

Les artistes et les organismes membres de RAPAIL soulignent l'importance capitale de promouvoir les projets en développement au sein du secteur et auprès d'organismes de diffusion en dehors du secteur.

Les artistes et les organismes membres de RAPAIL soulignent l'importance capitale de documenter les pratiques et d'en faire une lecture critique.

Les artistes et les organismes membres de RAPAIL soulignent l'importance capitale de faire connaître et reconnaître la multiplicité des formes artistiques, des modes de production et des besoins associés à l'aspect multidisciplinaire des arts de la parole et des arts littéraires.

Les artistes et les organismes membres de RAPAIL soulignent l'importance capitale de faciliter et de favoriser la circulation des œuvres en arts de la parole et arts littéraires dans notre réseau et dans les réseaux pluridisciplinaires.

Les artistes et les organismes membres de RAPAIL soulignent l'importance capitale de viser et de rejoindre des publics mal servis par l'offre culturelle.

Les artistes et les organismes membres de RAPAIL soulignent l'importance capitale d'accompagner et de soutenir financièrement la relève, quel que soit son âge, et les artistes nouvellement arrivé·es au Canada en vue de favoriser leur professionnalisation ou leur intégration dans notre écosystème artistique.



## Positionnement politique de RAPAIL

Que l'organisme et ses membres reconnaissent que les langues et cultures autochtones sont le socle originel de la création artistique au Canada.

Que l'organisme et ses membres reconnaissent qu'il existe au Canada, et plus spécifiquement au Québec, différentes lois, règlements, traditions et obstacles systémiques qui limitent, restreignent ou compliquent la pleine expression des langues autochtones.

Que l'organisme et ses membres s'engagent formellement envers les langues autochtones du territoire en favorisant la diffusion de projets artistiques en langues autochtones et en ne limitant aucunement l'utilisation de ces langues en tant que langue d'expression dans les projets artistiques développés et diffusés.

Que l'organisme et ses membres reconnaissent l'importance des principes d'équité/diversité/inclusion et s'engagent à agir avec bienveillance et ouverture, et à transformer leurs pratiques selon les capacités de chacun.e.

Que l'organisme et ses membres reconnaissent l'importance des pratiques écoresponsables et s'engagent à valoriser l'impact social positif dans les démarches d'écoresponsabilité.



## Recommandations pour les pouvoirs publics et les organismes subventionnaires

Que les pouvoirs publics reconnaissent les arts de la parole et arts littéraires comme secteur à part entière avec ses réalités spécifiques afin qu'un rattrapage financier soit appliqué.

Que RAPAIL soit reconnu institutionnellement en tant que regroupement officiel qui porte la voix du secteur des arts de la parole et des arts littéraires et qu'il soit soutenu sur le plan financier de manière pérenne.

Que les organismes subventionnaires s'assurent que les personnes impliquées dans les processus d'attribution de fonds comprennent les singularités et les enjeux du secteur des arts de la parole et des arts littéraires.

Que les pouvoirs publics et organismes subventionnaires reconnaissent la charge humaine et financière pour respecter le temps et les conditions que demandent les démarches d'inclusion, tant pour les organismes que pour les artistes des arts de la parole et des arts littéraires.

Que les politiques publiques et les organismes subventionnaires accompagnent le secteur dans les pratiques de transition écologique et d'écoconception en faisant valoir la charge humaine et financière des démarches d'écoresponsabilité en production et en diffusion des arts de la parole et des arts littéraires.

Que les pouvoirs publics et les institutions scolaires encouragent le développement de programmes de formation en arts de la parole et arts littéraires (microprogrammes de premier ou deuxième cycle universitaire, camps spécialisés, écoles d'été, etc.).

Que les pouvoirs publics et les organismes subventionnaires reconnaissent les écarts de réalité démographique, technique et économique des différentes régions et provinces, et soutiennent les organismes en conséquence pour aller vers une équité territoriale.

Que les organismes subventionnaires augmentent le financement des frais de transport et d'hébergement liés à la mission d'accessibilité pour favoriser la circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire francophone canadien.

Que les organismes subventionnaires soutiennent la réciprocité de circulation, les partenariats et les collaborations entre les régions en considérant les enjeux de ressources humaines.



## Recommandations pour les regroupements artistiques et les instances de développement culturel

Que les associations professionnelles d'auteur·rices tiennent compte des pratiques de création littéraire hors du livre dans la reconnaissance du statut d'auteur·rice et des spécificités propres à ces pratiques dans ses programmes et son offre de services.

Que les instances de représentation des arts de la parole et des arts littéraires s'allient avec des instances de développement culturel pour valoriser nos pratiques auprès des autres secteurs culturels (programmes de maillage, veille des opportunités provenant des autres secteurs, identification d'œuvres à potentiel de diffusion dans des événements pluridisciplinaires, etc.).

Que les organismes de développement culturel contribuent activement à la promotion sur le thème des arts de la parole et des arts littéraires pour augmenter la visibilité du secteur auprès des différents publics.

Que les instances culturelles, en collaboration avec RAPAIL, favorisent la création d'un réseau de formations et de mentorat accessible sur l'ensemble du territoire (notamment par la mise en place d'un catalogue et d'un calendrier commun).

Que les institutions de mémoire et les milieux de recherche contribuent à la connaissance de l'histoire des arts de la parole et des arts littéraires et à l'élaboration de ressources de mise en valeur du répertoire des œuvres de ces disciplines.



## Recommandations pour le réseau des arts de la parole et des arts et initiatives littéraires

Que RAPAIL s'implique activement dans une initiative collective pancanadienne pour une augmentation substantielle des fonds publics en culture (front commun, formation de comités de militance, revenu minimum garanti, etc.).

Que RAPAIL se dote d'un plan d'action sur l'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que sur les enjeux territoriaux (formation, boîte à outils, communautés de pratique, collaboration entre les membres et acteur.ices du milieu, etc.).

Que RAPAIL s'engage à une meilleure représentation et travaille à une meilleure compréhension des spécificités pancanadiennes des organismes et des artistes des arts de la parole et des arts littéraires.

Que RAPAIL resserre les liens avec les réseaux de diffusion et les partenaires de diffusion (RIDEAU, Les arts et la ville, etc.) afin d'intégrer les arts de la parole et les arts littéraires dans leurs activités.

Que RAPAIL actualise les nomenclatures existantes de la création de contenus numériques pour une application au sein des arts de la parole et des arts littéraires.

Que RAPAIL actualise la grille tarifaire sur l'indexation actuelle intégrant les réalités liées à la production et à la diffusion des œuvres numériques.

Que RAPAIL favorise la création d'un réseau de formations et de mentorats accessibles sur l'ensemble du territoire (notamment par la mise en place d'un catalogue et d'un calendrier commun en collaboration avec des instances de la culture), tout en maintenant des formations ponctuelles et itinérantes liées aux arts de la parole et arts littéraires.

Que RAPAIL favorise l'échange d'expertise et la formation entre artistes et organismes des arts de la parole et des arts littéraires en matière d'écoresponsabilité.

Que RAPAIL fédère les outils et les bases de données numériques pour accroître la découverbarilité des œuvres et des artistes en arts de la parole et en arts littéraires, en tendant vers une souveraineté numérique et en considérant l'impact écologique du poids des données sur les serveurs.

Que RAPAIL mette en place un laboratoire d'expérimentations et de réflexions sur l'intelligence artificielle pour le milieu.

Que RAPAIL crée des initiatives de codéveloppement professionnel pour rassembler les outils et les bonnes pratiques de diffusion et de développement de public.

Que RAPAIL développe, en concertation avec ses membres, un projet de médiation culturelle visant à faire connaître les arts de la parole et les arts littéraires du grand public.

Que RAPAIL crée un répertoire des principaux lieux propices à la diffusion des arts de la parole et des arts littéraires accessible à ses membres.

Que RAPAIL crée un répertoire des aides financières disponibles pour favoriser la recherche, la création, la production et la diffusion des projets en arts de la parole ainsi qu'en arts littéraires.

Que RAPAIL mette en place des initiatives pour documenter et promouvoir l'histoire des arts de la parole et des arts littéraires.

Que RAPAIL soutienne activement la réciprocité de circulation, les partenariats et les collaborations entre les régions en considérant les enjeux de ressources humaines.

Que RAPAIL soutienne une réflexion sur les initiatives innovantes et alternatives en vue de diminuer l'impact écologique de la circulation des œuvres et des artistes.